

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 21 avril 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET.

ABSENTS : Céline ANDRIEU, Patrick PUTTEVILS.

EXCUSES : Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MERLE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Philippe NICOLINO à Daniel GOUX, Willy PLAZZI à Isabelle CHANVILLARD, Michèle PIBOULEU à Véronique SCHMITT, Riad CHERIF à Issam OTHMAN, Pascal MARION-BOURGEAT à Gilles GASCON, Philippe MEUNIER à Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 25 mars 2010.

.../...

Communication n° 10.057 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mars 2010)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de mars 2010.

Délibération n° 10.058 : RESSOURCES HUMAINES : Transformations de postes dans le cadre des promotions internes pour 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal PRONONCE quatre transformations de postes au titre de la promotion interne pour l'année 2010 ; DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget 2010.

Délibération n° 10.059 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi de chargé de mission pour l'animation du dispositif « employeurs citoyens »

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de recruter de manière temporaire un chargé de mission contractuel, sur la fonction d'animation du dispositif « employeurs citoyens » ; FIXE la rémunération de cet emploi à l'indice brut 382 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité correspondant au grade de rédacteur territorial, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 10.060 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations d'action sociale allouées au personnel - Barèmes 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les prestations d'action sociale allouées au personnel, ADOPTE les barèmes pour l'année 2010, barèmes correspondant au barème national légal ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 10.061 : URBANISME : Permis de construire et autres autorisations sollicités au nom de la Commune - Autorisation au Maire (groupes scolaires Pablo Neruda, Honoré de Balzac et Revaion)

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer, en temps utile, les demandes de permis de construire et de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de chacune des opérations suivantes : groupe scolaire Pablo Neruda : construction d'un préau ; groupe scolaire Honoré de Balzac : agrandissement du restaurant scolaire ; groupe scolaire Revaion : agrandissement du restaurant scolaire.

Délibération n° 10.062 : LOGEMENT : Cession d'un appartement à un propriétaire du bâtiment A des Alpes

A la majorité (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE la cession à Madame Rafika Jelassi d'un appartement situé 20 rue Juliette Récamier au prix de 130.500 €; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à 10.500 € seront imputées à l'article 6226 ; DIT que la recette relative à cette vente sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 10.063 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - Secteur de la ZAC Berliet

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME ainsi trois nouvelles voies de desserte de la ZAC Berliet :

- l'axe Minerve : « *avenue Charlie Chaplin (1889 - 1977)* »,
- l'axe est-ouest : « *avenue des temps modernes* »,
- le BUE entre la rue du Dauphiné et la route de Lyon : « *boulevard de la Cité Berliet* ».

Délibération n° 10.064 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - Secteur de Manissieux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le lotissement sis 44 rue Jules Verne à Manissieux, DENOMME :

- la voie en impasse : « *impasse Phileas Fogg* »,
- l'allée piétonne : « *allée Michel Strogoff* ».

= Arrivée de Madame Andrieu à 19 heures 20 =

Délibération n° 10.065 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Démolition et reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier - Approbation du programme - Concours de maîtrise d'oeuvre

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le programme de démolition et reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier (coût prévisionnel global de l'opération valeur avril 2010 : 16.921.750 € TTC) ; APPROUVE le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre conformément aux conditions exposées (concours restreint dans les conditions prévues aux articles 74-II et III du code des marchés publics) ; PREND ACTE de la composition du jury telle que présentée ; DECIDE l'attribution d'indemnités aux personnes membres du jury désignées par le président du jury, autres que les agents de la Ville de Saint-Priest, dans le cadre d'un montant global maximal de 20.000,00 € TTC ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions pouvant financer ce projet ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 10.066 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Démolition et reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier - Jury de concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation du collège Elus en application des articles 24-I-b) et 22-I-3°) du code des marchés publics

A l'unanimité des suffrages (0 abstention, 40 suffrages exprimés sur 40 votants, liste unique de candidatures ayant recueilli 40 voix), sont ELUS membres du collège Elus du jury du concours de maîtrise d'oeuvre relatif à la démolition et reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier :

en tant que titulaires : Monsieur Nouredine Mesbahi, Monsieur Daniel Goux, Monsieur Gilbert Béranger, Madame Françoise Bottura et Monsieur Pierre Favre ;

en tant que suppléants : Madame Evelyne Fontaine, Madame Marie Loriau, Madame Isabelle Chanvillard, Monsieur Adrien Drioli et Madame Denise Rosset-Bressand.

Délibération n° 10.067 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Maîtrise d'oeuvre relative à la rénovation du centre nautique Pierre Mendès-France - Attribution du marché négocié

A l'unanimité, le Conseil Municipal ATTRIBUE le marché de maîtrise d'oeuvre relative à la rénovation du centre nautique Pierre Mendès-France, au groupement Coste Architecture (mandataire), avec pour cotraitants la SARL Patrick Tual, le BET Arcadis, la Sté Etamine, la SARL Acousticdia et le Cabinet Denizou, sur la base des conditions financières suivantes : enveloppe affectée aux travaux de 5.600.000 € HT (valeur mars 2010), taux de rémunération de 12,46 %, forfait provisoire de rémunération de 697.760 € HT, soit 834.520,96 € TTC ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; DIT que les dépenses correspondantes sont prévues à l'article 2313 (programme TP06).

= Comme annoncé par Madame le Maire, Madame Nora Othman ne prend pas part au vote concernant la délibération suivante n° 10.068 =

Délibération n° 10.068 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association intermédiaire ESTIME

A la majorité (par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens avec l'association intermédiaire ESTIME pour les années 2010 à 2012 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que le montant de la somme conventionnée est de 25.000 euros au titre de l'année 2010 ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.069 : EDUCATION : Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE l'ensemble des modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2010 pour les colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques ; DIT que les dépenses relatives à la participation municipale seront imputées à l'article 6713.

Délibération n° 10.070 : EDUCATION : Adhésion de la Commune au Réseau Français des Villes Educatrices et à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE l'adhésion de la Commune aux associations « Réseau Français des Villes Educatrices » et « Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France » (ANDEV) ; DIT que les dépenses relatives aux cotisations annuelles correspondantes seront imputées à l'article 6281.

Délibération n° 10.071 : JEUNESSE ET ENFANCE : Règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant - Actualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer tels que présentés les deux règlements actualisés relatifs au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches collectives et crèche familiale).

Délibération n° 10.072 : AFFAIRES CULTURELLES : Actions d'éducation artistique sur l'année 2010 - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant de 14.000 euros pour les actions d'éducation artistique sur l'année 2010 ; DIT que cette recette est prévue à l'article 74718.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.

**Le Maire,
Martine DAVID**